



Bienvenue !

À partir du 1^{er} juillet

Vous disposerez d'un nouveau portail dans lequel vous profiterez d'un aperçu de vos prestations.

À partir du 1^{er} septembre

Vous pourrez percevoir des chèques électroniques. Vous pourrez obtenir le complément de revenu correspondant à vos prestations avec les deux supports de chèques

Des questions ?

Contactez votre ALE
qui pourra vous guider



- www.leforem.be/a-propos/agence-locale-pour-emploi.html
- www.ale-wallonie.sodexo.be/



pluxee

Rue Ravenstein 36
1000 Bruxelles



Le chèque ALE électronique

Prestataire



Agence Locale pour l'Emploi | avec le **forem**

Un nouveau chèque électronique

Les avantages des chèques électroniques :

- Possibilité d'utiliser des chèques électroniques et papier ;
- Aucun risque de perte ou de vol ;
- Plus besoin de transmettre des chèques à votre organisme de paiement ou CPAS. Il reçoit tout le nécessaire automatiquement.



Comment compléter et envoyer le formulaire ALE 4 ?

- Un seul ALE 4 qui comprend toutes les heures prestées sur une période d'un mois : chèques papier et chèques électroniques.
- L'ALE 4 est remis à votre organisme de paiement ou CPAS accompagné des chèques papier.

Un conseil :

- Introduisez l'ensemble de vos prestations (papier et électroniques) dans votre portail ;
- Téléchargez la liste à la fin du mois pour vérifier que votre ALE 4 est complet.

Portail en ligne et utilisation

Les fonctionnalités de votre nouveau portail en ligne :

- Introduire l'ensemble de vos prestations ;
- Voir le statut de votre prestation ;
- Modifier la prestation en cas d'erreur .

Retrouvez votre portail en ligne à partir du 1^{er} juillet :

www.prestataire.ale-wallonie.sodexo.be



Vous souhaitez utiliser les chèques électroniques pour vos prestations ?

1. En discuter avec votre utilisateur ;
2. Fournir une adresse e-mail correcte à votre ALE ;
3. Ajouter (ou sélectionner une fois qu'il est encodé) l'utilisateur pour lequel vous allez prester ;
4. Créer la prestation.



Si l'utilisateur n'a pas suffisamment de chèques électroniques, vous en serez averti. Vous pouvez quand même réaliser votre prestation. Lors de sa prochaine commande, les chèques vous seront automatiquement réservés.

Inscription et activités

Vous souhaitez prester en ALE ?

Rendez-vous au sein de l'ALE de votre commune où un collaborateur pourra vous guider :
www.ale-wallonie.sodexo.be/trouver-une-ale



Quelles sont les différentes activités autorisées ?

Consultez la liste des activités possibles en ALE via les liens suivants :

- www.ale-wallonie.sodexo.be/prestataires/prestations/types/activites
- www.leforem.be/particuliers/travailler-en-ale.html